

	<b>COMPTE RENDU</b> <b>Réunion Ordinaire du Comité Directeur</b> <b>Du 11 novembre 2023</b>	Pages : 3
	Rédacteur : SGA	

**Siège France Cricket, Début de séance programmé : 14h00, Quorum (8/14) atteint à 14h20**

## 1. EMARGEMENT

**Présents à 14h20 avec droit de vote** : Prébagarane Balane (PB), Président ; (James Vajoumounien (JV) ; Secrétaire générale adjoint ; Prethevechand Thiyagarajan (PT), Trésorier ; Asif ZAHIR (AZ), Trésorier Adjoint ; Deva Amirdalingame (DA) ; Mobashar Ashraf (MA) ; Jubaid AHAMED (JA) ; Sumon MOHAMMED AZIZUL HOQUE (SMA).

**Présents sans droit de vote** : Saravanakumar Durairaj (SD), Directeur Sportif ; Lise Matanga (LM), Responsable Administratif ; Sendhilkumar Tambidoure (ST), Directeur Sportif Adjoint.

**Absents excusés** : Olivier DUBAUT (Vice-président) ; Patricia Clément (PC, secrétaire générale) ;

**Absents non-excusés** : Prabhu VIGNESH (PV) ; Roselyn GOMEZ (RG) ; Michel SARAVANAN (MS) ; Balaji Cadirvelou (BC) ;

**14h20 : Le quorum (8/14) est atteint donc le Comité Directeur peut délibérer.**

### 1- Validation du compte rendu :

Les membres du comité directeur valident à l'unanimité le compte rendu du CD du 17 août 2023.

### 2- Point championnat 2023-2024

Le tableau du classement 2023 ainsi que les critères d'éligibilité des équipes pour la saison 2024 sont présentés. A partir de 2024, il est proposé de supprimer la division 4. Ainsi le championnat saison 2024 se divisera en D1, D2 et D3. Après débat, les membres du CD votent la nouvelle organisation du championnat, **7 votes « Pour » et un vote « Contre »**.

La nouvelle fiche d'inscription est présentée, les clubs ont jusqu'au 31 décembre 2023 pour s'inscrire, les clubs doivent obligatoirement respecter notamment le quota des animateurs CRIIIO, entraîneurs, arbitres, et scoreurs. A noter que sans ce quota, la CSNC ne pourra pas valider l'inscription définitive.

Le Directeur Sportif explique que les formations seront gratuites tout le mois de décembre, les formations s'effectueront en présentiel tous les samedis au bureau de France Cricket.

Concernant les clubs non à jour de leurs frais championnat 2023, le CD valide à l'unanimité un délai supplémentaire **jusqu'au 30 novembre 2023**. Passé ce délai, les mesures sportives seront prises.

### 3- Point ECN - ECS

Les 11 équipes qualifiées pour le tournoi ECS sont présentées selon la position des vainqueurs et finalistes de chaque compétition saison 2023. AZ rappelle que ce tournoi est très sérieux, le principe est de jouer en format T10 du 15 au 26 avril 2024. Aucun retard ne sera toléré, chaque équipe devra être présente 60 minutes avant le match avec des maillots numérotés. Le grand avantage de ce tournoi est la transmission de tous les matchs à la télévision ce qui donnera une visibilité aux clubs et notamment au cricket français. Un mail sera envoyé aux équipes qualifiées pour une réunion informative le mardi 14 novembre 2023 concernant les modalités pratiques, la faisabilité, ainsi que toute la logistique du tournoi. Le planning établi est encore provisoire, il faudra finaliser tous les détails avec ECN. AZ rappelle que le budget ECS ne prend pas tout en charge, seuls les frais des 13 Staffs de ECN seront pris en charge. Pour la crédibilité et le sérieux, un contrat devra être signé par chaque équipe.



**France Cricket | Association Française de Cricket**

ECS – (du 15 au 26 avril 2024)
Équipes qualifiées
VIPERS GRIGNY CRICKET CLUB
BALBYNIENS CRICKET CLUB 93
VILLENEUVE SUPER KINGS CC
94 ROYALS CRICKET CLUB
PARIS UNIVERSITÉ CLUB
PRESIDENT XI
PARIS ZALMI CRICKET CLUB
DREUX SPORT CRICKET CLUB
CSPTT SARCELLES
PARIS KNIGHT RIDERS
MITRY CRICKET CLUB

### 4- Point Cricket au JO LA 2028

Le Président a rappelé au CD la présence du cricket au JO de Los Angeles 2028. Les qualifications prévoient 6 équipes féminines et 6 équipes masculines en format T20, **le CD prend acte.**

### 5- Point Commissions

Le Président informe le CD que selon les Règlements, chaque Commission doit fournir un compte rendu tous les 3 mois. A ce jour, à part la Commission Sportive et Equipe de France, les autres commissions sont en « Stand-by ».

### 6- Création CD & Ligues

Le Président propose que les élus du comité directeur de France Cricket prennent l'initiative de créer les ligues et CD.

La démarche est de convoquer tous les clubs par département afin de mettre en place ces entités. La Secrétaire générale et le directeur sportif sont en train de préparer les documents nécessaires pour l'administration.

## **7- Dossier ANS**

Le Président informe le comité directeur qu'une demande de subvention a été faite à l'ANS. Pour 2023-2024, le montant de la subvention est de 10 000 €.

Concernant le statut « Haut Niveau » France Cricket a déposé les dossiers, nous sommes en attente de RDV auprès du ministère et l'ANS pour la suite à donner sur ce dossier.

### **Dossiers divers**

- **Validation Démissions membres du CD**

Les membres du comité directeur acceptent la démission d'Irma Vrignaud et de Maëlle Cargouët.

### **Article France 24**

Par suite de l'article de France 24 paru le 7 novembre 2023, le président informe le comité directeur que France Cricket prépare « le Droit de réponse » via notre conseiller juridique Maître Alexis RUTMAN.

En ce qui concerne les critiques relatives à la prétendue mauvaise gestion de France Cricket, nous constatons que celles-ci émanent toujours des mêmes personnes et ne sont absolument pas justifiées, preuves à l'appui, nous y répondrons donc, point par point, sans difficulté.

En ce qui concerne les accusations de « matchs fantômes », celles-ci sont prises très au sérieux par la direction de France Cricket, qui entend donc faire toute la lumière à ce sujet et prendre, le cas échéant, toutes mesures disciplinaires appropriées.

Il sera évidemment demandé, au préalable, à France 24 de fournir les preuves de ces accusations.

En tout état de cause, et à supposer que les faits relatés par France 24 soient avérés, ce qui serait inacceptable, France Cricket ne saurait être tenue pour responsable de l'organisation de tels « matchs fantômes » dans la mesure où les procédures internes de « reporting » ont été parfaitement respectées à l'occasion des deux rencontres litigieuses, comme pour l'ensemble des matchs depuis des années.

Victime - et non auteur ou complice - de tels agissements, France Cricket prendrait alors à l'encontre de tous ceux l'ayant directement mise en cause, toutes mesures appropriées, notamment dans le cadre de l'exercice de son droit de réponse, dans le but de rétablir la vérité et laver son « honneur. »

Un courriel a été envoyé à ICC pour demander de transmettre à France Cricket les différentes plaintes qu'ils auraient reçues.

La séance est levée à 17h15. Publié par le secrétaire général adjoint